

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*l'adjudication du marché relatif à la captation et à la transmission des séances du Conseil communal pour la législature 2026-2031*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années, les séances du Conseil communal de la Ville d'Yverdon-les-Bains sont filmées et retransmises en direct au moyen de différents canaux de diffusion (site internet de la Ville, réseaux sociaux, chaîne YouTube de la Ville, etc.).

Le contrat passé avec le prestataire relatif à la captation vidéo des séances du Conseil communal pour la législature 2021-2026 arrivant à échéance au 30 juin 2026, la Municipalité a lancé une procédure d'appel d'offres ouverte, conformément au droit des marchés publics, afin d'assurer la continuité de cette prestation pour la législature 2026-2031.

Au terme de cette procédure, la Municipalité a adjudgé le marché à l'entreprise Multi Vidéo Sàrl, dont l'offre a été jugée conforme aux exigences du cahier des charges et économiquement favorable. Pour rappel, Multi Vidéo Sàrl assure déjà ces prestations depuis le début de la législature 2021-2026.

La captation et la diffusion des séances du Conseil communal permettent de garantir l'accès de la population aux débats politiques communaux et participent à la transparence de l'action publique. Le dispositif actuellement en place a démontré sa fiabilité et répond aux besoins de diffusion numérique de la Ville. Ainsi, aucune modification majeure de celui-ci n'est prévue.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

  
P. Dessemontet



Le secrétaire :

  
F. Zürcher